

AFFAIRE MUGESERA

Nouveau sursis accordé

Annie Mathieu

amathieu@lesoleil.com

Pierre-Olivier Fortin

pofortin@lesoleil.com

Nouveau coup de théâtre dans le dossier de Léon Mugesera. Le Rwandais qui devait être déporté hier dans son pays d'origine afin d'être jugé parce qu'il aurait incité au génocide de 1994 vient d'obtenir un nouveau sursis. Mais Ottawa n'en démord pas et entend recourir à tous les moyens juridiques à sa disposition pour ne plus l'avoir sur son territoire.

Alors qu'on croyait tous les moyens épuisés et sa déportation imminente, la Cour supérieure du Québec a rendu hier après-midi une ordonnance de sauvegarde dans laquelle le juge William Fraiberg accorde un nouveau sursis à M. Mugesera jusqu'au 20 janvier.

«Léon vient d'avoir un sursis donné par la Cour supérieure, donc il ne peut pas être expulsé aujourd'hui [hier]», a indiqué, soulagé, l'un des fils du quinquagénaire. Pour la famille, la nouvelle est tombée hier après-midi comme une demi-victoire. C'est que le père de cinq enfants repose toujours au CHUL dans un état critique, selon un communiqué de la famille, après y avoir été conduit d'urgence mercredi après-midi. «C'est pas fini. [...] C'est stressant, on ne sait pas ce qui peut arriver», a expliqué son fils au bout du fil.

Mais la lueur d'espoir a été de courte durée, puisque peu de temps après, le ministère de la Sécurité publique réitérait par l'entremise de son porte-parole, Michael Patton, son intention de faire en sorte «que cet individu soit expulsé du Canada le plus tôt possible». «Nous sommes extrêmement déçus de la surprenante décision rendue aujourd'hui et nous examinons nos options juri-

diques», a soutenu M. Patton dans un courriel.

«Notre gouvernement est déterminé à faire en sorte que les indésirables et les faux réfugiés ne puissent entrer au Canada», ajoute-t-il, précisant que Léon Mugesera est accusé d'avoir incité au génocide rwandais.

La requête plaidée hier par un nouveau joueur dans le dossier, M^e Philippe Larochelle, en Cour supérieure du Québec ouvre néanmoins une nouvelle porte, insoupçonnée, sans cette saga judiciaire qui dure depuis 1995, soit deux ans après l'arrivée de la famille rwandaise à Québec.

Rappelons que le Comité contre la torture des Nations Unies avait accepté mercredi d'examiner le dossier de Léon Mugesera et a demandé au Canada de mettre l'expulsion en veilleuse, le temps d'examiner les risques qu'il encourt d'être torturé s'il est retourné dans son pays d'origine. La réponse du ministère de la Sécurité publique à cette requête, mercredi soir, avait aussi été sans équivoque : le Canada allait procéder à la déportation de M. Mugesera, dès sa sortie de l'hôpital, peu importe la demande de l'ONU.

COUR DE LA REQUÊTE

Hier, les avocats de M. Mugesera ont obtenu un peu de temps pour pouvoir éventuellement débattre en Cour de la requête en provenance de Genève. «On a simplement demandé au juge que le débat puisse avoir lieu [...] pour que M. Mugesera ne soit pas extradé immédiatement», explique M^e Larochelle. Il ne s'agit donc pas pour l'instant d'un débat sur le fond, sur les risques de torture ou sur la possible incitation au génocide dans le discours du Rwandais prononcé en 1992. «Le point, c'est une question de droit international publique. Qu'est-ce que ça veut dire quand le Canada ratifie une convention internatio-

nale qui donne des droits aux citoyens?» s'interroge l'avocat.

SURPRENANTE DÉCISION

Mais le professeur en droit de l'Université de Montréal spécialiste de droit international, Stéphane Beulac, croit que la décision de la Cour supérieure du Québec est surprenante, puisqu'elle transforme une simple demande de l'ONU en ordonnance que le Canada, dit-il, n'est pas sensé être obligé de respecter en vertu du droit constitutionnel. M. Beulac est par ailleurs persuadé qu'Ottawa interjettera appel pour casser cette nouvelle décision. Le gouvernement pourrait même selon lui aller jusqu'à l'ignorer et expulser Léon Mugesera, ce qui donnerait lieu à un bras de fer entre les pouvoirs exécutif et judiciaire au pays.

M^e Larochelle insiste néanmoins sur le fait que plusieurs voix s'élèvent pour dénoncer le non-respect des droits de l'homme au Rwanda. Plusieurs études, experts et anciens dirigeants rwandais se sont aussi inquiétés quant à ce qui pourrait attendre M. Mugesera s'il est livré au régime de Paul Kagame, son ennemi juré.

«C'est pas un pays où les choses sont aussi belles et jolies que le gouvernement canadien essaie de nous le faire croire», lance l'avocat, en référence aux garanties de respect des droits de l'homme offertes par le Rwanda aux autorités canadiennes. «Les promesses d'un pays, qu'est-ce que ça vaut, une fois qu'il est rendu là-bas? [...] S'il y a un risque de torture, on ne peut pas réparer ça après.»

Avec Jean-François Néron

À Lire

Le Canada pourrait créer un précédent → 17

Un cas de viol de la convention contre... → 17



La Cour supérieure du Québec a rendu hier une ordonnance de sauvegarde dans laquelle elle accorde un nouveau sursis à Léon Mugesera jusqu'au 20 janvier. — PHOTO LA PRESSE, ROBERT SKINNER

Steven Blaney se prononce

Contrairement au ministre de l'Immigration Jason Kenney, qui a refusé jusqu'à maintenant tout commentaire concernant l'affaire Léon Mugesera, le député de Lévis-Bellechasse, Steven Blaney, a accepté de se prononcer, arguant que le ressortissant rwandais doit respecter la décision des tribunaux canadiens.

«M. Mugesera a profité de notre système d'immigration, un des plus généreux à travers le monde. Maintenant, il y a une décision qui a été rendue par les tribunaux, et, évidemment, il doit se conformer à cette décision-là», a-t-il commenté en marge d'un événement pancanadien auquel il a été convié à Lévis, hier midi.

Concernant l'état de santé «critique» de l'homme, le député Blaney a souligné que M. Mugesera pourra bénéficier de tous les soins médicaux auxquels il a droit tant qu'il séjournera au Québec, mais qu'il devra obéir à la loi dès qu'il sortira de l'hôpital. *Marie-Pier Duplessis*

NOUS SOMMES DÉMÉNAGÉS!

CENTRE DE LIQUIDATION DU QUÉBEC

BOTTES DE TRAVAIL

50% à 70% APPROUVÉ

BOTTE ACTON EXPLORER CAMO

69⁹⁹\$

BOTTE ACTON CLINTON

69⁹⁹\$

BOTTE CSA avec embout

49⁹⁹\$

CASQUE V.TUNE 4 SAISONS

MOTONEIGE • VTT • MOTO

- SYSTÈME DE CONTRÔLE BLUETOOTH
- VISIÈRE ÉLECTRIQUE
- VISIÈRE D'ÉTÉ
- VISIÈRE INTÉRIEURE TEINTÉ QUI S'ABAISSÉ

LE TOUT POUR **169⁹⁹\$** RÉG. 400^{\$}

50% MOTONEIGE / VTT

- 1 ENSEMBLE 2 PCES HOMME OU FEMME
- 100% IMPERMÉABLE / TESTÉ -60°C

BOTTE ACTON CHIMO EXTRÊME

TESTÉ 8h - 105°F

RÉG. 700^{\$}

LE TOUT POUR **199⁹⁹\$**

418-877-4530

1240, boul. Charest Ouest, Qc. coin Taillon et Boul. Charest Ouest

En face de Boiteau Luminaire, coin St-Sacrement et Charest

Heures d'ouverture
Jeudi et Vendredi 10 h à 21 h
Samedi et Dimanche 10h à 17h